Berguette Molinghem

ISBERGUES INFOS

- Juin 2014 -

Sommaire

Vie Municipale 2 - 10

Festivités du quartier de la Roupie 11

Festivités de Berguette 12

Vie scolaire 13 - 16

Vie Associative et Sportive 17 - 18

Vie Culturelle 19

Informations Générales 20

Bloc Notes 21 - 22

Conseil Municipal

Le conseil municipal de la ville d'Isbergues se réunira : **le lundi 30 juin 2014** à 18 h à l'hôtel de ville d'Isbergues.

Services municipaux

L'hôtel de ville d'Isbergues, les mairies annexes de Molinghem et Berguette et les services techniques de la commune seront fermés le **lundi 9 juin 2014.**

Toutefois, une permanence sera assurée à l'hôtel de ville de 11 h à 12 h, **uniquement pour l'état-civil.**

Collecte des ordures ménagères

Pour les habitants dont la collecte des ordures ménagères s'effectue habituellement le lundi, il n'y aura **pas de ramassage le lundi 9 juin,** celui-ci sera reporté au **mercredi 11 juin.**

Le mercredi 16 juillet 2014
Stationnement : TOLERANCE Ø

Rappel de la réglementation : le stationnement dans la ville est réglementé par arrêté n° 10426 du 1er octobre 2011, que vous pouvez consulter à l'hôtel de ville et dans les mairies annexes de Berguette et de Molinghem.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un stationnement alterné semi-mensuel : cela signifie que, du 1er au 15 du mois, le stationnement se fait sur le côté impair des numéros de maisons et du 16 au 30 (ou 31), sur le côté pair.
Ce changement de stationnement doit se faire les 15 et 30 (ou 31), le soir entre 20 h 30 et 21 h.

Il est interdit de stationner sur les trottoirs, comme le stipule le code de la route, sauf aux endroits prévus à cet effet (marquage au sol) dans certaines voies.

Il est également interdit de stationner en sens inverse de la circulation des véhicules, comme le prévoit le code de la route.

Le 16 juillet 2014, le service de Police Municipale sillonnera la ville et verbalisera tout véhicule en infraction. Ces contraventions seront immédiatement enregistrées et ne pourront, sous aucun prétexte, être annulées.

Directeur de la publication : **Jacques Napieraj**
Rédaction, conception et impression : Mairie d'Isbergues - Service informations - 37, rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues
Tel : 03.21.61.30.80 - Courriel : service-informations@ville-isbergues.fr - Site Internet : www.ville-isbergues.fr
Dépôt légal : Juin 2014 - Tirage en 4 400 exemplaires - Distribution gratuite.

Impression Ville d'Isbergues

Journal d'informations municipales n°272

Etat-civil

NAISSANCES

Le 16 mars, **Norah Mahieu**, fille de Jean-Michel et de Sarah Correa, *73 rue du Docteur Bailliet* (appartement 3)
Le 25 mars, **Loann Chiquet Ducatez**, fils de Benjamin et de Mallaury, *71 rue Danton.*
Le 11 avril, **Lenny Laversin**, fils de Anthony et de Sylvie Febvin, *16 rue du Commandant Charcot.*
Le 12 avril, **Zora Favier**, fille de Lucas et de Julie Picavet, *25 rue Elsa Triolet.*
Le 13 avril, **Enoam Lecocq**, fils de Maxime et de Alexandra Broudoux, *1195 rue Emile Zola*
Le 16 avril, **Ilan Zallouz Becue**, fils de Zied et de Sandrine, 278 *rue René Cassin.*
Le 17 avril, **Salomé Dervillers**, fils de Samuel et de Marie Ringot, *7 rue de l'Eglise Saint Maurice.*
Le 24 avril, **Céline Casiez**, fille de Anthony et de Sophie Verwaerde, *62 rue Jean Jaurès.*
Le 29 avril, **Maxence Picavet**, fils de Jean-Philippe et de Vanessa Gervois, *16 rue Arthur Lamendin.*
Le 4 mai, **Maxence Vedel**, fils de Rémi et de Emma Philippe, *35 rue d'Auchel.*

MARIAGES

Le 9 avril, **Hervé Wacogne,** gardien d'immeuble et **Christelle Martins**, gardienne d'immeuble, *118 rue René Cassin.*
Le 10 mai, **Tony Boulinguiez,** ouvrier, et **Cindy Leprêtre**, coiffeuse, *6 rue Mermoz.*

DECES

Le 15 avril, **Arthur Lecocq**, 89 ans, veuf de Jacqueline Dez, *17 rue de l'église St Maurice.*
Le 19 avril, **Gilbert Gaspard**, époux de Viviane Classe, retraité, 77 ans, *99 rue Roger Salengro.*
Le 24 avril, **Henri Leclerc**, 93 ans, veuf de Aline Caulliez, *E.H.PA.D rue Léon Blum.*
Le 26 avril, **Dominique Courty**, époux de Arlette Domare, 59 ans, adjoint technique principal, *24 rue de la Piscine.*
Le 28 avril, **Marie Campagne**, veuve de Gérard Boufendoush, 69 ans, *8 K rue de Bretagne.*
Le 28 avril, **Jeanne Dewimille,** 75 ans, retraitée, épouse de Jean-Marie Bart, *1171 rue Emile Zola.*
Le 30 avril, **Micheline Joseph**, 85 ans, retraitée, veuve de Gustave Vat.
Le 10 mai, **Annie De Ascençao**, 65 ans, épouse de Michel Cocquerel, *21 rue Fléming.*

Cérémonie du 8 juin

La cérémonie en l'honneur des « morts pour la France » en Indochine aura lieu le **dimanche 8 juin** au monument aux morts situé devant l'hôtel de ville. Déroulement de la cérémonie :

10 h : rassemblement de tous les participants face à l'hôtel de ville.

10 h 15 : départ en défilé jusqu'au monument aux morts suivi de la cérémonie avec lecture du message du Ministre délégué aux anciens combattants et dépôt de gerbes.

Un **dépôt de gerbes** sera également effectué aux monuments aux morts de :
- l'église St Maurice **à 11 h**
- de la mairie annexe de Berguette **à 11 h 15**

Cérémonie du 18 juin

A l'occasion du 74ème anniversaire de l'appel historique du **18 juin**, des cérémonies auront lieu aux monuments aux morts :
- devant l'hôtel de ville **à 16 h 45**,
- à l'église St Maurice **à 17 h 45**,
- à la mairie annexe de Berguette **à 18 h**.

Passage de la balayeuse

La balayeuse de la Communauté de Communes Artois Flandres, effectuera le nettoyage des rues de la commune pendant la période **du 16 au 20 juin 2014.** Pour tout renseignement concernant ce service contactez **la Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F)** au **03.21.61.54.40.**

Message de la Communauté Saint Maurice

Une messe se déroulera le **6 juillet 2014** à 9 h 45 à la grotte « Notre dame de Lourdes » de Molinghem. Au cours de cette cérémonie l'Abbé Laurent fêtera ses 20 années de présence parmi ses fidèles, ses 66 ans de sacerdoce et bientôt ses 90 ans.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la salle paroissiale près de l'église St Maurice.

Expression des conseillers municipaux

Conformément à la loi du 27 février 2002, « un espace est réservé dans le bulletin municipal à l'expression des conseillers municipaux ».

« Isbergues, Molinghem, Berguette, pour l'Avenir »

Lors du conseil municipal du 25 avril 2014, nous avons pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'année en cours. Les Isberguois peuvent être rassurés, la part communale sur les taxes locales n'augmentera pas cette année. Mais, malgré la baisse des dotations nationales, le Maire souhaite maintenir ses programmes d'investissements démesurés, ce qui aboutira sans nul doute à des hausses dans les années à venir.

Nos questions n'ayant pas reçu de réponses claires et précises, et n'étant pas d'accord avec les prévisions de dépenses, notre groupe d'opposition a voté contre ce budget.

Mr le Maire rappelle qu'il applique « sa politique » puisqu'il a été élu par la majorité. Nous soulignons quand même que 55,10 % des électeurs ont voté les 2 listes d'opposition.

Il indique, dans le même cadre, qu'il a été reconduit dans ses fonctions grâce à son bilan finalisé à 91 %. Seulement, celui-ci est erroné puisque le programme de lutte contre les inondations était annoncé achevé, alors que plusieurs habitants ont déploré de nombreux dégâts dans certains quartier ce lundi 21 avril 2014.

Nous restons à votre écoute et vous pouvez nous contacter :
- Par mail : imb-pourlavenir@laposte.net
- Par téléphone au 06.31.91.08.06

Bernadette Duponchel, Dominique Delhaye, Chantal Dupuis, Christophe Brief et Marie Paule Clarebout

Démarchages à domicile Sachez dire « NON » !!!

Depuis quelques jours, nous constatons de nouveau une augmentation des démarchages à domicile sous couvert de la municipalité ou d'organismes publics.

Les méthodes de certaines entreprises, pour vous vendre leurs services, sont parfois très insistantes.

Bilans énergétiques, mise aux normes électriques, contrôle des charpentes, isolation des combles... Autant de thèmes employés pour abuser de la vulnérabilité des personnes. Attention également aux entreprises qui se disent être partenaires d'E.D.F, G.R.D.F, du service des eaux, ou des personnes se présentant comme étant des policiers en civil.

Nous vous invitons vivement à rester vigilants et ne pas les laisser entrer sans quelques vérifications préalables. Faites les attendre à **l'EXTERIEUR** et **vérifiez auprès de l'organisme concerné ou de la gendarmerie.**

Il faut savoir que si la mairie viendrait à mandater quelqu'un pour vous rendre visite, **nous vous informerions au préalable via le bulletin municipal et le démarcheur devra présenter un courrier de la ville**.

Le démarchage est généralement pratiqué honnêtement mais ATTENTION, les abus sont fréquents. Le démarchage est encadré par la Loi (articles L. 121-21 à L. 121-33 du code de la consommation).

Permanences des élus

Hôtel de ville

M. Jacques Napieraj, *Maire*
Jeudi de 14 h 30 à 16 h

Uniquement sur rendez-vous :

Mme Micheline Dautriche, *1ère adjointe*
Adjointe chargée des personnes âgées, de la santé, du foyer-logement et des relations avec le C.C.A.S
1er et 3ème lundis du mois (après-midi)

M. Michel Bincteux, *adjoint chargé des relations avec le monde associatif, de l'environnement, des questions relatives aux espaces verts*
lundi matin

Mme Marie-Andrée Payelle, *adjointe chargée des affaires sociales et des personnes handicapées*
mardi matin

Mme Geneviève Dupont, *adjointe chargée du logement social, de l'urbanisme et de l'état-civil*
mardi après-midi

M. Philippe Campagne, *adjoint chargé de la jeunesse et des sports*
mercredi ou jeudi matin

Mme Nathalie Dereumetz, *adjointe chargée des affaires scolaires, péri et postscolaires, de la restauration scolaire, et de la culture*
mercredi ou vendredi après-midi

M. Gérard Corriette, *adjoint chargé de la communication, des affaires économiques et de la sécurité*
vendredi matin

M. Jean Bodlet, *conseiller municipal chargé des travaux, des voies et réseaux divers, de l'hydraulique, des bâtiments communaux (hors installations sportives), des affaires foncières et des relations avec le monde agricole*
sur rendez-vous

M. Michel Lefait, *député de la 8ème circonscription (en cas d'absence la permanence est assurée par sa suppléante Mme Micheline Dautriche)*
1er et 3ème lundis du mois de 16 h 30 à 18 h

Mairie annexe de Berguette

M. Thierry Dissaux, *maire délégué*
sur rendez-vous

Mairie annexe de Molinghem

M. Jean Bodlet, *maire délégué*
sur rendez-vous

Accueil de loisirs d'avril

Pour cette semaine d'avril 2014, le centre de loisirs a accueilli 90 enfants autour du thème « Le Brésil ». Ainsi, les enfants ont pu participer à différentes activités : cuisine brésilienne, jeux autour des spécificités du Brésil, découverte de sports Brésiliens, initiation à la « capoeira »...

C'est une équipe constituée de 12 animateurs qui a accueilli les enfants âgés de 2 à 13 ans. Ces derniers étaient répartis en cinq groupes d'âge, leurs permettant ainsi, de vivre des activités adaptées à leurs capacités.

Les touts petits sont allés au cinéma Mega CGR de Bruay-la-Buissière pour voir le film « Rio 2 » en compagnie du groupe des 10/13 ans. Les enfants âgés de 2 à 5 ans sont allés à la colline aux animaux à Wierre-Effroy et visiter les marais de Clairmarais à Isnor en compagnie du groupe des 6 ans et de celui des 7 ans.

Les enfants de 6 ans sont allés au bowling des Flandres à Hazebrouck accompagnés des enfants de 7 ans. Les enfants de 8/9 ans sont allés à Saint-Venant pour une matinée équitation. Les plus grands, âgés de 8/9 ans et de 10/13 ans sont allés au stade « Pierre Mauroy » de Lille pour une visite guidée. L'après-midi, ils se sont initiés à la « pétéca », sport brésilien, et ont pu pratiquer le « futsal » dans une salle de sports de Villeneuve d'Ascq.

Dans le cadre du lien que le centre de loisirs des petites vacances essaye de tisser avec les parents, ces derniers ont été conviés à des séances d'animation sur la semaine (grand jeu, goûter). Ils ont même été conviés le jeudi soir à 18 h 30, à la salle Arthur Lamendin afin de participer à une initiation à la « capoeira ». Enfants et parents ont répondu présents à cette soirée qui s'est terminée par un verre de l'amitié.

L'accueil de loisirs rouvrira ses portes en juillet et août 2014. Pour tout renseignement et inscription s'adresser en mairie.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du samedi 5 avril à 14 h

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Napieraj, Maire, qui a déclaré installés dans leurs fonctions, les membres du conseil municipal à savoir :
Jacques Napieraj, Bernard Delville, Marie-France Delleville, Jean Bodlet, Gérard Corriette, Micheline Dautriche, Geneviève Dupont, Marie-Andrée Payelle, Patrick Mametz, Martine Thilliez, Murielle Wiedmann, Richard Degand, Sylvie Gantois, Michel Bincteux, Thierry Dissaux, Nathalie Dereumetz, Philippe Campagne, Olivia Lainé, Stéphanie Deswarte, Nicolas Everaere, Olivier Valentin, Bernadette Duponchel, Chantal Dupuis, Marie-Paule Clarebout, Dominique Delhaye, Christophe Brief, Dominique Dissaux, Guy Thimothé, Nathalie Delzongle.

2. Election du maire

Le conseil municipal a procédé à l'élection du Maire.

Résultats du scrutin :
- **votants :** 29
- **suffrages déclarés nuls :** 8
- **suffrages exprimés :** 21
- **majorité absolue :** 11

Monsieur Jacques Napieraj a été élu par 21 voix.

3. Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Jacques Napieraj le conseil municipal a été invité a procéder à l'élection des adjoints.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le nombre d'adjoints correspond à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit au maximum, huit adjoints au Maire.

Ont été proclamés adjoints par 21 voix

1er adjoint	Micheline Dautriche
2ème adjoint	Gérard Corriette
3ème adjoint	Nathalie Dereumetz
4ème adjoint	Bernard Delville
5ème adjoint	Geneviève Dupont
6ème adjoint	Philippe Campagne
7ème adjoint	Marie-Andrée Payelle
8ème adjoint	Michel Bincteux

4. Indemnité des élus

Considérant que le code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire, aux maires délégués et aux adjoints,

Considérant que la commune compte au 1er janvier 2014, 9 288 habitants (dont 2 978 habitants pour la commune associée de Molinghem et 1 867 habitants pour la commune associée de Berguette),

Le conseil municipal décide de fixer l'ensemble des indemnités allouées aux élus par délibération adoptée par 21 votes pour, 8 votes contre et 0 abstention (n° 14.01.02).

5. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le président expose à l'assemblée que la loi rend obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'adoption d'un règlement intérieur au conseil municipal.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, rejette par 5 voix pour, 3 abstentions et 21 voix contre l'amendement proposé par la liste « Isbergues, Molinghem, Berguette pour l'avenir » à savoir : ajout à l'article 16 - débats ordinaires *« la responsable du groupe d'opposition indiquera le nom de l'intervenant selon les questions en cause ».*

Le conseil municipal adopte par 24 voix pour et 5 voix contre le règlement intérieur du conseil municipal sans l'amendement proposé par la liste « Isbergues, Molinghem, Berguette pour l'avenir » (Délibération n° 14.01.03).

6. Désignation des délégués du conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration du C.C.A.S de la ville

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend le maire, qui en est le président et, en nombre égal, au maximum, huit membres élus en son sein, par le conseil municipal, et huit membres nommés par le maire parmi les personnes (non membres du conseil municipal) participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Après délibération n° 14.01.04, le conseil municipal décide de fixer à 16, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, et procède en son sein à l'élection de 8 membres.

Résultats du scrutin :
- **bulletins trouvés dans l'urne :** 29
- **bulletin(s) nul(s) :** 0
- **suffrages exprimés :** 29
- **quotient (suffrages exprimés / sièges) :** 29/8 : 3,63

Ont été élus : *Micheline Dautriche, Gérard Corriette, Geneviève Dupont Marie-Andrée Payelle, Marie-France Delleville, Patrick Mametz, Nathalie Delzongle, Bernadette Duponchel.*

7. Election des membres de la caisse des écoles

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'élire 8 conseillers municipaux qui seront amenés à siéger au comité de gestion de la caisse des écoles.

Il précise que cette caisse des écoles dépend de l'ancienne réglementation, aussi il a demandé la présence du Président des D.D.E.N et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N) qui sont membres de droit, lui-même étant président de droit.

Résultats du scrutin :
- **bulletins trouvés dans l'urne :** 29
- **bulletin(s) nul(s) :** 0
- **suffrages exprimés :** 29
- **majorité absolue :** 15

Ont été élus à la majorité absolue par 29 voix : *Nathalie Dereumetz Marie-Andrée Payelle - Gérard Corriette - Thierry Dissaux - Jean Bodlet - Marie-France Delleville Nathalie Delzongle.*
Délibération n° 14.01.05.

8. Constitution de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément au code des marchés publics, il convient de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 suppléants pour la commission d'appel d'offres.

Il précise que le Maire est le président de cette commission.

Résultats du scrutin :

- **bulletins trouvés dans l'urne :** 29
- **bulletin(s) nul(s) :** 0
- **suffrages exprimés :** 29
- **quotient (suffrages exprimés / sièges) :** 29/5 : 5,80

Ont été élus :

Titulaires : *Gérard Corriette, Thierry Dissaux - Jean Bodlet - Murielle Wiedmann - Bernadette Duponchel*

Suppléants : *Marie-France Delleville Patrick Mametz - Marie-Andrée Payelle - Michel Bincteux - Dominique Delhaye*

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le comptable des finances publiques d'Isbergues et Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence et de la Consommation font également partie de la commission d'appel d'offres.
Délibération n° 14.01.06.

9. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que le code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et qu'il est le président de cette commission.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.01.07) adoptée à l'unanimité, propose la liste suivante :

Commissaires titulaires domiciliés dans la commune : *Thérèse Barranco Guy Bodart - Michel Crépin - Patrick Mametz - Jean-Jacques Duwicquet Nathalie Delzongle - Bernadette Duponchel - Gérard Longuenesse Monique Garbe - Claude Mercier Bernard Podvin - André Savary Jean-Pierre Schollaert - Emmanuelle Barez.*

Commissaires titulaires domiciliés hors de la commune : *François Goube Louis Poberznick.*

Commissaires suppléants domiciliés dans la commune : *Jean Bodlet Sébastien Milon - Corinne Delfly Martine Roussel - Dominique Dissaux Gilbert Delplace - Jacques Frimon Robert Dupont - Daniel Gamblin Richard Degand - Jean-Claude Willems - Jacques Milon - Bernadette Pronier - Marjorie Gautron.*

Commissaires suppléants domiciliés hors de la commune : *Astrid Delaire Alain Teneur.*

10. Election des délégués au syndicat intercommunal de distribution d'eau potable

Monsieur le Maire invite le conseil à procéder, conformément au code général des collectivités territoriales, à l'élection de douze délégués pour représenter la commune auprès du syndicat intercommunal de distribution d'eau potable d'Isbergues, Molinghem, Berguette, Guarbecque, Ham-en-Artois et Lambres-Lez-Aire.

Résultats du scrutin

- **conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :** 1
- **bulletins trouvés dans l'urne :** 28
- **bulletin(s) nul(s) :** 0
- **suffrages exprimés :** 28
- **majorité absolue :** 15

Ont été élus à la majorité absolue par 28 voix : *Jacques Napieraj Richard Degand - Thierry Dissaux Jean Bodlet - Nicolas Everaere Murielle Wiedmann - Gérard Corriette Micheline Dautriche - Marie-France Delleville - Michel Bincteux Christophe Brief - Guy Thimothé*
Délibération n° 14.01.08.

11. Constitution des commissions permanentes

Le maire et les maires délégués sont membres de droit de chacune des commissions.

Commission n° 1 : *« finances, économie, urbanisme, affaires générales »*

La commission n° 1 regroupe le vice-président, le rapporteur et le rapporteur-adjoint des commissions n°s 2, 3, 4 et 5.

Commission n° 2 : *« action sociale, solidarité, personnes âgées »*

Micheline Dautriche (vice-président) Geneviève Dupont - Marie-Andrée Payelle (rapporteur) - Patrick Mametz Bernadette Duponchel (rapporteur-adjoint) - Chantal Dupuis - Nathalie Delzongle.

+ 8 membres du conseil consultatif : *Yahia Boudjemaa - Robert Dupont Marylise Bocquet - Pascale Debourse Gilles Vandembeuche - Sandra Vandaele - Jean-Luc Favier - Corinne Delfly.*

Commission n° 3 : *« bâtiments, voies et réseaux, hydraulique, environnement »*

Thierry Dissaux - Jean Bodlet (vice-président) - Murielle Wiedmann Richard Degand (rapporteur-adjoint) Nicolas Everaere (rapporteur) Christophe Brief - Guy Thimothé.

+ 7 membres du conseil consultatif : *Claude Mercier - Alain Dubois Christophe Cordonnier - Jean-Philippe Mer - Jean-Jacques Duwicquet - Eric Pukica - Nathalie Legrand.*

Commission n° 4 : *« enseignement, culture, jeunesse »*

Nathalie Dereumetz (vice-président) Gérard Corriette (rapporteur) Olivier Valentin - Marie-France Delleville - Martine Thilliez - Marie-Paule Clarebout - Nathalie Delzongle (rapporteur-adjoint).

+ 6 membres du conseil consultatif : *Christelle Bonvarlet - Katia Mollet Erika Vest - Emmanuelle Barez - Alain Blancart - Pierre Raëckelboom*

Commission n° 5 : *« sports, loisirs, fêtes »*

Olivia Lainé - Michel Bincteux (rapporteur) - Sylvie Gantois (rapporteur-adjoint) - Philippe Campagne (vice-président) - Bernard Delville - Stéphanie Deswarte Dominique Delhaye - Dominique Dissaux.

+ 7 membres du conseil consultatif : *Daniel Izing - Stéphane Douchez Marjorie Gautron - Jean-Claude Willems - Brigitte Pottier - Laurence Humez - Gaëtan Dissaux.*

12. Délégation de pouvoirs au Maire

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que le conseil municipal peut, en vertu du code général des collectivités territoriales, déléguer une partie de ses attributions au Maire.

Le conseil municipal décide par délibération n° 14.01.09 adoptée à l'unanimité de déléguer, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes au Maire :

a/ - *d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;*

b/ - *de fixer, dans la limite d'une augmentation de 2 %, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;*

c/ - *de procéder jusqu'à hauteur de 152 450 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques*

de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

d/ - *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

e/ - *de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*

f/ - *de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*

g/ - *de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*

h/ - *de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*

i/ - *d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*

j/ - *de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;*

k/ - *de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*

l/ - *de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;*

m/ - *de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;*

n/ - *de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;*

o/ - *d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme à l'occasion de l'aliénation d'un bien d'un montant ne dépassant pas 1 000 000 € pour l'aménagement ou la réalisation d'un ou d'équipement(s) d'intérêt public, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article* L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

p/ - *d'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : limites relatives à l'expropriation, à la qualité de propriétaire ou de bailleur de biens immobiliers donnés en location, affaires concernant le personnel communal, vols et/ou dégradations sur les biens communaux ;*

q/ - *de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à hauteur de 305 € ;*

r/ - *de donner, en application de l'article L. 324-1 du code l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;*

s/ - *de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;*

t/ - *d'exercer au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;*

u/ - *d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.*

En cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation, seront prises par l'élu qui le remplace.

Monsieur le Maire sera tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il aura été appelé à prendre dans le cadre de la délégation.

13 Pouvoir adjudicateur des marchés publics de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon le code des marchés publics, la personne désignée « pouvoir adjudicateur » par le conseil municipal, est chargée de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés et qu'elle signe les marchés.

Le conseil municipal, après délibération n° 14.01.10 adoptée à l'unanimité désigne Monsieur le Maire comme pouvoir adjudicateur des marchés publics de la commune.

14. Désignation d'un délégué élu local du C.N.A.S

Monsieur le Maire indique que conformément au règlement du fonctionnement du C.N.A.S, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus.

Le conseil municipal, après délibération n° 14.01.11 adoptée à l'unanimité désigne Madame Micheline Dautriche, adjointe au maire, déléguée locale du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

15. Désignation d'un représentant de la commune au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Le conseil municipal, après délibération n° 14.01.12 adoptée à l'unanimité désigne Monsieur Jean Bodlet, conseiller municipal, représentant de la commune au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

16. Désignation d'un représentant de la commune auprès de la commission de suivi du site industriel d'Isbergues

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner le représentant de la commune qui siégera au sein du collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissement publics de coopération intercommunale » auprès de la commission de suivi du site industriel d'Isbergues.

Le conseil municipal, après délibération n° 14.01.13 adoptée à l'unanimité désigne Monsieur Jacques Napieraj, Maire, représentant de la commune auprès de la commission de suivi du site industriel d'Isbergues.

17. Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal est tenu de désigner en son sein, un correspondant défense.

Le conseil municipal, après délibération n° 14.01.14 adoptée à l'unanimité, désigne Monsieur Bernard Delville, adjoint au maire, correspondant défense de la commune.

18. Désignation d'un vice-président de l'harmonie municipale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un vice-président qui sera amené à siéger à la commission de l'harmonie municipale d'Isbergues.

Le conseil municipal, après délibération n° 14.01.15 adoptée à l'unanimité désigne Madame Nathalie Dereumetz, adjointe au maire, vice-présidente de l'harmonie municipale.

19. Fixation du nombre de membres titulaires représentant l'administration au sein du comité technique paritaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les collectivités territoriales employant au moins 50 agents disposent d'un comité technique paritaire.

Il signale que le nombre de membres représentant le personnel est égal au nombre de membres représentant l'administration, que le nombre de membres suppléants est égal au nombre de membres titulaires et que le nombre de membres titulaires au sein du comité technique paritaire de chacune des parties est compris entre 3 et 5 pour un effectif entre 50 et 350 agents.

Le conseil municipal décide de fixer à 3 le nombre de membres titulaires représentant l'administration au sein du comité technique paritaire. Délibération adoptée à l'unanimité (n° 14.01.16).

20. Délégation données aux adjoints

Micheline Dautriche :
adjointe chargée du personnel, des personnes âgées, du foyer-logement, de la santé et des relations avec le C.C.A.S

Gérard Corriette :
adjoint chargé de la communication, des affaires économiques et de la sécurité

Nathalie Dereumetz :
adjointe chargée des affaires scolaires, péri et post-scolaires, de la restauration scolaire, de la caisse des écoles et de la culture

Bernard Delville :
adjoint chargé des fêtes et des cérémonies, de l'embellissement et de la propreté de la ville et de la gestion des cimetières

Geneviève Dupont :
adjointe chargée du logement social, de l'urbanisme et de l'état civil

Philippe Campagne :
adjoint chargé de la jeunesse et des sports

Marie-Andrée Payelle :
adjointe chargée des affaires sociales et des personnes handicapées

Michel Bincteux :
adjoint chargé des relations avec le monde associatif, de l'environnement, des questions relatives aux espaces verts (hors installations sportives)

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 25 avril 2014 à 18 h.

1. Naissances – Décès

Monsieur le Maire adresse ses condoléances aux familles de Mme Marie Dubois décédée le 14 janvier (mère de M. Alain Dubois, conseiller consultatif de la commune associée de Molinghem), de Mme Ginette Mesureur décédée le 17 janvier (mère de Mme Christelle Oudoire, employée de la commune) et de M. André Houque décédé le 10 février (père de Mme Christelle Houque, employée de la commune).

Il adresse ses félicitations, au nom du conseil municipal, à M. Johann Pintaparis et Mme Sandrine Manier (employée du centre de gestion en remplacement au service comptabilité), à l'occasion de la naissance de leur fils Tom né le 9 janvier 2014.

2. Remerciements

- Comité d'entreprise de Thyssen Krupp UGO (mise à disposition de la salle Arthur Lamendin, le 21 décembre 2013, pour l'arbre de Noël des enfants du personnel),
- Environnement et Qualité de Vie pour Isbergues et sa Région (mise à disposition d'une salle, le 31 janvier 2014, pour leur assemblée générale),
- Relais Emploi Alfa (mise à disposition de salle Emile Zola pour l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A)

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 19 décembre 2013

Le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Débat d'orientation budgétaire

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal effectue un débat sur les orientations générales du budget.

Considérant la situation économique et la nécessité de soutenir l'activité en poursuivant les investissements nécessaires à la commune,

Considérant que le taux d'inflation annuel est à 0,7 % au 1er janvier 2014,
Sachant qu'il est envisagé la poursuite des programmes suivants :

- l'aménagement du parc des cités,
- le réaménagement des services techniques rue Anatole France,
- les travaux accessibilités handicapés,
- le développement de l'école numérique par l'installation de nouveaux tableaux blancs interactifs.

et qu'il est proposé :

- l'aménagement du « patronage » et de ses abords,
- la réfection de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- l'aménagement de l'ancienne banque alimentaire pour le C.C.A.S,
- l'amélioration du cadre de vie de l'école élémentaire Carnot (remplacement de la toiture et des menuiseries)
- la lutte contre les inondations par l'aménagement de fossés et d'un bassin à ciel ouvert rue Jean Jaurès et l'installation d'un dégrilleur automatique rue Decriem.

Il est proposé de construire le budget en n'augmentant pas les taux de l'imposition.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 14.02.01).

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 25 avril 2014 à 18 h 15.

1. Compte administratif 2013

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif 2013.

Délibération (n° 14.03.02) adoptée par 20 votes pour, 0 vote contre et 8 abstentions

1) Etats des cessions et acquisitions immobilières

Le conseil municipal prend acte et ne formule aucune remarque sur les états des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la ville durant l'année 2013 :

Cessions : états néants.

Acquisitions :
- *immeuble situé chemin des Processions à Berguette et frais notariés : 92 115,68 €*
- *terrains situés 194 rue Emile Zola à Isbergues : 174 000,00 €*

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 14.03.01).

Monsieur le Maire précise que le terrain de l'ancien I.M.E fait partie de la réserve foncière de la commune et que la destination future n'est pas définie à ce jour.

2) Affectation du résultat

Le conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire et après délibération, décide d'affecter sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 qui s'élève à 2 386 451,94 €, la somme de 220 000,00 € au compte « Résultat de fonctionnement reporté » et la somme de 2 166 451,94 € au compte « Excédent de fonctionnement capitalisé » du Budget Primitif 2014.

Délibération (n° 14.03.03) adoptée par 25 votes pour, 3 votes contre et 1 abstention.

2. Compte de gestion 2013

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2013 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 14.03.04).

3. Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions du code général des impôts et du code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des taxes directes locales perçues à leur profit.

Sur sa proposition, le conseil municipal, après délibération n° 14.03.05 adoptée à l'unanimité décide de fixer le coefficient de variation proportionnelle des taux des taxes directes locales à 1,000000 pour l'année 2014, soit :
- *taxe d'habitation : 22,76 %*
- *taxe foncière (bâti) : 20,73 %*
- *taxe foncière (non bâti) : 67,52 %*
- *cotisation foncière des entreprises : 17,51 %*

Les taux ne changeront donc pas par rapport à 2013.

4. Subvention aux associations

Il est décidé d'une manière générale pour l'année 2014, une augmentation de 1 % des subventions de base allouées aux associations. Concernant les associations de parents d'élèves d'Isbergues, les subventions ont été calculées en fonction du nombre d'élus. Pour les amicales laïques, les subventions ont été revues au prorata du nombre d'élèves.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 14.03.06).

5. Vote du budget primitif 2014

Le conseil municipal adopte le budget primitif par 21 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

Section de fonctionnement :
11 189 367,00 €
Section d'investissement :
10 861 332,69 €

Il est à noter l'inscription de crédits pour :
- *l'acquisition de terrains, de logiciels informatiques, d'un groupe électrogène, d'une plateforme téléphonique, de radars pédagogiques, d'illuminations de Noël, de matériel de sport et divers matériels et mobiliers, d'un master benne et d'un partner, d'équipements pour les salles municipales,*
- *la réalisation d'études, de plantations de gros sujets, de diverses peintures extérieures, de travaux aux nouveaux locaux des services techniques, de travaux divers de voirie, de travaux de lutte contre les inondations secteur Jean Jaurès, du programme de clôtures,*
- *l'aménagement du centre-ville, du parc des cités et du futur centre communal d'action sociale,*
- *la réhabilitation du patronage et de ses abords,*
- *le remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Carnot, de rideaux et stores dans les écoles et les salles, de la toiture de l'école Carnot, de l'éclairage rue Jean Jaurès, d'extincteurs et de poteaux incendie, de panneaux de signalisation,*
- *l'installation de cases de columbarium, d'un dégrilleur secteur Victor Decriem, d'un totem signalétique secteur associations Léo Lagrange,*
- *la rénovation du logement rue Jean Jaurès,*
- *la mise aux normes d'équipements sportifs,*
- *la réfection du pont blanc et de l'aire d'accueil des gens du voyage,*
- *la redynamisation du centre-ville (marché couvert, impasse, …).*

Détail du vote par chapitre :

Dépenses de fonctionnement :
- chapitre 011 par 3 abstentions, 5 votes contre et 21 votes pour.
- chapitre 65 par 5 votes contre et 24 votes pour.
- chapitrés 012, 014, 023, 042, 66 et 67 à l'unanimité.

Recettes de fonctionnement :
Chapitres 002, 013, 042, 70, 73, 74, 75, 76 et 77 à l'unanimité.

Dépenses d'investissement : 5 votes contre, 0 abstention et 24 votes pour.

Recettes d'investissement :
à l'unanimité.

6. Indemnité de conseil

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 modifié par la loi du 6 février 1992 qui prévoit la possibilité d'attribution d'une indemnité spécifique aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur.

Sur la proposition du Maire et après délibération (n° 14.03.07) adoptée à l'unanimité, le conseil municipal :
- *demande le concours du comptable des finances publiques d'Isbergues pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;*
- *prend acte de l'acceptation du comptable des finances publiques d'Isbergues de lui accorder l'indemnité de conseil au taux maximum de 100 % ;*
- *attribue à Mme Isabelle Contray, comptable des finances publiques d'Isbergues, ladite indemnité selon les modalités de calcul définies par l'arrêté interministériel susvisé.*

7. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la promotion interne des agents, de la révision périodique du tableau des effectifs permettant de ne pas mobiliser inutilement des postes et selon l'évolution des effectifs, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 25 avril 2014.

Le conseil municipal, après délibération adoptée par 24 votes pour, 5 vote contre et 0 abstention (n° 14.03.08) décide de modifier le tableau des effectifs.

8. Acquisition de parcelles appartenant à des particuliers

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité et obtenu l'accord des propriétaires pour la cession au profit de la commune des parcelles situées entre les rues Mermoz et Guynemer, cadastrées section 110 AC n°s 253 à 264, d'une surface globale de 4 028 m^2.

Le conseil municipal, au vu de l'avis des services fiscaux et après délibération (n° 14.03.09) adoptée à l'unanimité décide l'acquisition des parcelles précitées et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition amiable.

9. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Considérant que

- le conseil municipal a voté les crédits pour la réalisation des travaux de sécurisation piétonnière de l'accès à l'entrée des écoles maternelle et élémentaire Pasteur,

- le montant est estimé à 22 000 € HT, soit 25 857 € TTC,

- la commune peut être accompagnée financièrement pour ce projet par le Ministère de l'Intérieur au titre de la « réserve parlementaire » à hauteur de 10 000 €,

Considérant que le plan de financement du projet des travaux se présente comme suit :

Travaux de sécurisation piétonnière de l'accès à l'entrée des écoles maternelle et élémentaire Pasteur

Montant global des travaux : 22 000 €

Le montant total des dépenses est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

- participation financière au titre de la réserve parlementaire : 10 000 €

- autofinancement : 12 000 €

Cette opération donnera lieu à une récupération de T.V.A (F.C.T.V.A) estimée à : F.C.T.V.A (15,482 % des dépenses).

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.03.10) adoptée à l'unanimité

- décide la réalisation des travaux de sécurisation piétonnière de l'accès aux écoles maternelle et élémentaire Pasteur pour un montant de 22 000 € ;

- sollicite une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire ;

10. Demande de participation financière de l'état au titre de la D.E.T.R

Considérant que :

- le conseil municipal a voté les crédits pour la réalisation des travaux de l'aménagement du patronage et de ses abords,

- le montant de l'opération est estimé à 835 000 € HT, soit 1 000 000 € TTC,

- la commune peut être accompagnée financièrement pour ce projet par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) à hauteur de 25 %,

Considérant que le plan de financement du projet des travaux d'aménagement du patronage et de ses abords se présente comme suit :

Travaux d'aménagement du patronage et de ses abords :

Montant global des travaux HT : 835 000 €

Le montant total des dépenses est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

- D.E.T.R (25 % de 835 000 €) 208 750 €

- autofinancement (75 % de 835 000 €) 626 250 €

Cette opération donnera lieu à une récupération de T.V.A (F.C.T.V.A) estimée à : F.C.T.V.A (15,482 % des dépenses) 129 274,70 €

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.03.11) adoptée à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une participation de l'Etat et s'engage à réaliser les travaux.

11. Remise de bons aux enfants dans la ville à l'occasion des fêtes foraines

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager pour l'année 2014, la somme de 2 300 € afin d'offrir à chaque enfant scolarisé dans les écoles primaires de la ville, un tour de manège donné sous la forme d'un « Bon pour un tour de manège ou utilisation dans un stand d'une valeur de 2 € » à l'occasion des différentes ducasses de la ville.

Délibération (n° 14.03.12) adoptée à l'unanimité.

12. Conventions de coopération avec les associations subventionnées à plus de 23 000 € par la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la loi, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi.

Ont été votées lors du Budget Primitif 2014 les subventions suivantes :

- 39 308 € (C.C.I.M) ;
- 38 557 € (l'amicale du personnel communal) ;
- 39 074 € (comité d'organisation du G.P.I) ;
- 34 482 € (M.J.E.P)

Le conseil municipal, après délibération, (n° 14.03.14) autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

13. Modification de la délibération n° 13.05.18 concernant l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les mois de juillet et août

Le conseil municipal, après délibération, décide la modification de la délibération n° 13.05.18 du 11 décembre 2013 : *« ouverture de 2 accueils de loisirs sans hébergement au lieu d'un seul pour le mois de juillet »*

Modification des horaires de garderie pour les mois de juillet et août.

Nombre d'enfants :

Limité à 100 enfants âgés de moins de 6 ans : Ecole maternelle centre

Limité à 300 enfants âgés de plus de 6 ans : Ecole élémentaire Danton

Garderie de l'accueil de loisirs :

Les horaires d'ouverture sont proposés à partir de 7 h le matin au lieu de 7 h 45.

Délibération (n° 14.03.15) adoptée à l'unanimité.

Festivités du quartier De la Roupie 2014

SAMEDI 7 JUIN

COMPETITION DE JAVELOTS INTERSOCIETAIRES

organisée par l'amicale des joueurs de javelots d'Isbergues et environs
salle du Javelodrome, rue Emile Zola

Début du tournoi à 14 h 30
Remise des **prix et coupes** à 18 h

.....

TOURNOI CATEGORIE U13
A partir de 14 h

PLATEAU DEBUTANTS
de 14 h 30 à 15 h 30

MATCH U11-PARENTS
à 16 h

MATCH LES « ANCIENS » JOUEURS DU F.C.R.I CONTRE LES DIRIGEANTS ACTUELS
A 18 h

organisation par le football club la Roupie Isbergues
Terrain de la Roupie

.....

FINALES DE LA COUPE « Maurice Descamps »

*organisées par l'**E**toile **S**portive d'**I**sbergues (E.S.I) section Basket ball*

complexe sportif Basly

14 h – U11 poussines
15 h 30 – U11 poussins
17 h – U13 benjamines
18 h 30 – U 13 benjamins

DIMANCHE 8 JUIN

TOURNOI DE SIXTE
Réservé aux licenciés, leur famille et aux sympathisants du club
à partir de 10 h

MATCH ENTENTE U15-PARENTS
à 14 h

REPRISE TOURNOI DE SIXTE
à 15 h

organisation par le football club la Roupie Isbergues
Terrain de la Roupie

.....

CONCOURS DE PIGEONS INTERSOCIETAIRES SUR « Clermont »

organisés par la société colombophile « Les Mosquitos »

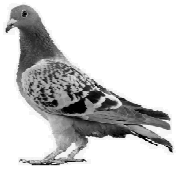

Un concours jeunes
Un concours vieux
Un concours un an

150 € en séries 2/3 gratuites

mise en loge le **samedi 7 juin** de 17 h 30 à 18 h 45 au siège des « Mosquitos », rue Jean Jaurès

dépouillement dès la rentrée au local
remise des récompenses le **mercredi 18 juin** à 18 h 30 au siège rue Jean Jaurès

DIMANCHE 15 JUIN

BREVET CYCLOTOURISTE
« Randonnée des Monts et Forêts d'Artois »

*organisé par l'**U**nion des **R**andonneurs **B**erguette **I**sbergues **M**olinghem (U.R.B.I.M)*

salle Arthur Lamendin

circuits vélos de 30 – 60 et 90 kilomètres
circuits pédestres de 7 et 12 kilomètres

inscriptions de 7 h à 10 h - clôture à 12 h

prix : 2 €– gratuit pour les moins de 18 ans

ravitaillement sur les circuits et à l'arrivée
tombola gratuite

remise des coupes à 11 h 15.

Festivités de Berguette 2014

DIMANCHE 15 JUIN

GRANDS CONCOURS COLOMBOPHILES INTERSOCIETAIRES SUR PONTOISE

organisés par
la société colombophile
« Les Mosquitos »

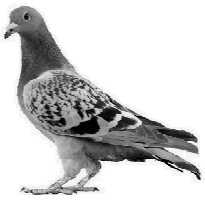

Un concours jeunes
Un concours vieux
Un concours un an

150 € de prix en séries 2/3 gratuites
sur concours vieux, un an et jeunes
Challenge souvenir « André Sénéchal »

mise en loge le **samedi 14 juin**
de 17 h 30 à 18 h 45 au local

dépouillement dès la rentrée au local
remise des récompenses au café « l'Imprévu »,
le **mercredi 25 juin** à 18 h 30

MERCREDI 18 JUIN

48ème GRAND PRIX CYCLISTE
« Henri Hulot »

organisé par le Club Cycliste Isbergues Molinghem et patronné par la Municipalité

Course réservée à la catégorie 3 – Juniors
distance de 84 km,
circuit de 3 km à parcourir 28 fois
Fédération Française de cyclisme

dossards : 17 h, rue Edmond Mille, complexe sportif Edmond Mille
départ : 18 h, rue de l'église de Berguette, face au podium
arrivée : vers 20 h 30, rue de l'église de Berguette

Itinéraire : *rue de l'église de Berguette - rue de Guarbecque - rue aux Aulnes - rue du moulin de Berguette - rue des écoles*

Réglementation de la circulation et du stationnement

A l'occasion du 48ème grand prix cycliste « Henri Hulot », organisé par le club cycliste Isbergues-Molinghem le mercredi 18 juin 2014, le stationnement des véhicules automobiles sera interdit de 16 h 30 à 21 h 30 : *rue de l'église de Berguette, rue de Guarbecque (côté Guarbecque), rue aux Aulnes, rue du moulin de Berguette, rue des écoles.*

Pendant la même période, la circulation de tous les véhicules automobiles sera interdite dans le sens contraire de la course.

DIMANCHE 22 JUIN

BROCANTE

Organisée par l'association des parents d'élèves du collège Maurice Piquet
Détail en page 18

Réglementation de la circulation et du stationnement

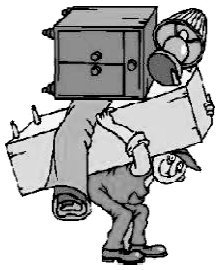

A l'occasion du marché aux puces organisé le dimanche 22 juin organisé par l'association des parents d'élèves du collège Maurice Piquet, la circulation et le stationnement des véhicules seront totalement interdits de 7 h à 17 h, dans la rue Léon Blum, du n°127 (bureau de tabac) jusqu'à l'intersection de la rue Cense Balque et dans la rue Le Chatelier.

La circulation sera déviée par les rues du Docteur Roux et Gaston Chevallier.

SAMEDI 28 JUIN

41ème FETE DES ECOLES

*organisée conjointement avec la municipalité, l'**A**micale des **E**coles **P**ubliques de Berguette*

au complexe Edmond Mille

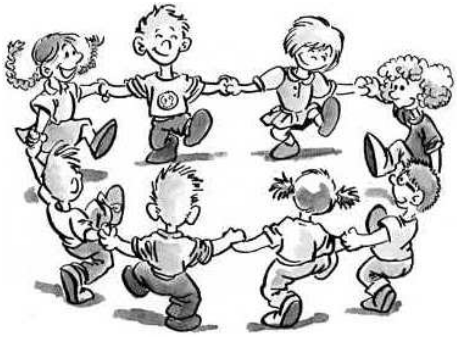

dès 14 h30 :
ouverture des stands et buvette

15 h 30 :
spectacle des enfants des écoles,
distribution des prix

à l'issue :
stands, repas traditionnel – couscous – pizzas.

Menu des restaurants municipaux

Cantines du Centre, de Berguette, et maison des associations

Semaine du 2 au 6 juin

Lundi Pamplemousse - Pommes de terre à la vapeur, fondue de poireaux, saumon Fromage, fruit
Mardi Coleslaw - Pommes de terre rissolées, tomates farcies - Glace
Jeudi Céleri rémoulade - Riz, veau marengo Fromage, flamby
Vendredi Maquereaux - Pâtes, poulet basquaise Fromage, fruit

Semaine du 9 au 13 juin

Lundi **Férié**
Mardi Salade aux deux fromages - Pommes de terre à la vapeur, brocolis, filet de colin et sauce - Pom'pot
Mercredi Feuilleté au fromage - Riz, goulash - Fruit
Jeudi Salade de betteraves rouges - Pommes de terre rissolées, omelette - Fruit
Vendredi Buffet campagnard - Mousse au chocolat

Semaine du 16 au 20 juin

Lundi Hachi parmentier accompagné de sa salade verte - Fromage, yaourt nature
Mardi Carottes râpées - Salade de pâtes au jambon - Pâtisserie
Jeudi Taboulé - Riz, sauce napolitaine, poisson pané - Fromage, fruit
Vendredi Melon - Pommes de terre, blanquette de veau - Yop

Semaine du 23 au 27 juin

Lundi Couscous - Fromage, fruit
Mardi Salade de tomates au gouda - Jardinière de légumes, steak haché - Salade de fruits
Jeudi Céleri rémoulade - Purée, haricots verts, crépinette - Fromage blanc aux fruits
Vendredi Macédoine de légumes - Pâtes au saumon Fromage, fruit

Cantines Pasteur et Carnot

Semaine du 2 au 6 juin

Lundi Filet de volaille sauce dijonnaise, petits pois carottes - Brie, petit suisse sucré
Mardi Tomates à la ciboulette - Sauté de porc, sauce brune, pennes et râpé - Fruit cuit
Jeudi Rôti de bœuf froid, sauce gribiche, taboulé aux légumes - Mimolette, fruit
Vendredi Concombres à l'estragon - Merlu sauce à l'oseille, riz et épinards béchamel Pâtisserie

Semaine du 9 au 13 juin

Lundi **Férié**
Mardi Melon d'Espagne - Parmentier de bœuf, salade mixte - Compote pomme abricot
Mercredi ***Non communiqué***
Jeudi Rôti de porc sauce soubise, duo de haricots et pommes de terre - Vache Gros Jean, liégeois vanille
Vendredi Charcuterie - Filet de poisson sauce dieppoise, purée au gruyère - Fruit

Semaine du 16 au 20 juin

Lundi Sauté de bœuf au thym - Blettes béchamel, frites - St Nectaire, pastèque
Mardi Carottes à la fleur d'oranger - Couscous aux 2 viandes, semoule et légumes couscous - Crème dessert au chocolat
Jeudi Macédoine vinaigrette - Raviolis au gratin, salade mélangée - Melon charentais
Vendredi Duo de crudités - Filet meunière et sauce fenouil au jus et riz pilaf - Fromage blanc nature sucré

Semaine du 23 au 27 juin

Lundi Cordon bleu et sauce, gratin de choux-fleurs et pommes de terre - Camembert, fruit
Mardi Tomates à la mozzarella et basilic - Bœuf sauce cheddar, fricassée de petits pois Pâtisserie
Jeudi Salade de haricots verts mimosa - Pâtes à la carbonara, coquillettes et râpé - Fruit
Vendredi Poisson froid à la parisienne, macédoine de légumes - Samos, île flottante

La chasse à l'œuf à l'école maternelle de Berguette

Mercredi 16 avril, les enfants de l'école maternelle de Berguette ont fait une chasse à l'œuf dans la cour de récréation. Les enfants se sont élancés dans la cour à la recherche d'œufs en papier mâché... Chacun a ramené ses trouvailles. Ensuite, les enfants ont dégusté de bons œufs en chocolat.

Cérémonie du 8 mai

A l'occasion de la cérémonie de commémoration du 69ème anniversaire de la victoire de 1945, qui a eu lieu le **jeudi 8 mai 2014**, les enfants des différents groupes scolaires se sont joints aux anciens combattants pour interpréter « la Marseillaise » en présence de nombreux élus de la ville.

Des usépiens à Isbergues

Ce mercredi 14 mai, plus de 300 jeunes usépiens de 8 à 12 ans se sont retrouvés à Isbergues pour vivre les traditionnelles « usépiades ».

Divers espaces de la commune ont ainsi été investis :
- la salle Jaurès, ils ont pu pratiquer du hockey, de la gymnastique aérobic, du tennis de table et du torball.

- la salle Edmond Mille, c'est du tennis d'école et du tchoukball qui ont été proposés.

- la salle Basly, les enfants ont participé à 9 ateliers d'athlétisme.

L'ensemble des ateliers ont été encadrés par les animateurs U.S.E.P.

Une cérémonie protocolaire a eu lieu à midi en présence de Monsieur le Maire, des adjoints et de Monsieur Szarzynski, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Aire sur la Lys. A cette occasion, tous les bénévoles, qui ont activement participé au bon déroulement de cette journée, ont été remerciés.

Une belle journée ensoleillée placée sous le signe de la coopération, de la bonne humeur et du plaisir de pratiquer une activité sportive.

Fête des écoles

Samedi 21 juin à partir de 14 h à l'école Pasteur
Groupes scolaires Carnot et Pasteur

Samedi 28 juin à partir de 14 h
Maternelle de Berguette et élémentaire Billiau

Samedi 28 juin à partir de 14 h
Groupe scolaire Ferry

Dimanche 29 juin à partir de 14 h
Maternelle Centre et élémentaire Danton

Ecole maternelle de Berguette

Une réunion d'information pour les parents d'enfants nouvellements inscrits à l'école maternelle de Berguette aura lieu le **vendredi 6 juin 2014** de 16 h 30 à 18 h 30 dans la salle de jeux.

A cette occasion, les parents qui le souhaitent pourront encore inscrire leur enfant pour la rentrée 2014/2015.

Inscription dans les écoles

Elémentaire Ferry : jeudis 5 et 12 juin de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h.

Collège Maurice Piquet

Des journalistes « en herbe » en Angleterre pour sortir le journal « 1 2 3 Yes »

C'est le lundi 14 avril que Julie, Laure, Ophélie, Simon, Victor (élèves de 4ème au collège Maurice Piquet) et Mme Hébert (professeur d'Anglais) sont arrivés au collège avec d'énormes valises, direction le Kent pour une semaine.

Beaucoup de travail les attendaient : rédiger le journal « 1 2 3 Yes » (projet proposé par le Conseil Général) dont le thème allait être « Theatre in Great Britain ».

Accompagnés de quatre autres collèges et d'Elisa Thévenet, une jeune journaliste, ils ont mené l'enquête et travaillé d'arrache-pied pour que leurs articles soient bouclés en fin de semaine.

Visite du département « Theatre and performance » au « Victoria and Albert Museum » et rencontre avec des artistes de rue à Covent Garden à Londres, visite du théâtre de l'Université du Kent à Canterbury et rencontre avec des jeunes acteurs de « ART 31 », sans oublier la comédie musicale « The Wizard of Oz » à Chatham, tel était le programme de la semaine. Vous retrouverez les articles écrits par les collégiens dans quelques mois dès que le journal « 1,2,3 Yes » paraîtra et qu'il sera distribué à tous les élèves des collèges du Pas-de-Calais.

Plantation de vergers

Sandrine Véron, principale du collège Maurice Piquet a sollicité la Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F) dans le cadre d'un projet de plantation de vergers au sein de l'établissement. Afin de mener à bien ce projet, elle a été aidée par M. Lemaire, professeur de « Science et Vie de la Terre ». La Communauté de Communes a elle aussi apporté son concours en mobilisant plusieurs partenaires dont notamment : « Gonnehem en fête » et les « Croqueurs de Pommes ».

Le **16 avril** dernier, une quinzaine d'élèves de 6ème participaient à un stage de greffe sur table. Chacun d'entre eux a greffé deux pommiers qu'ils sont allés mettre en pépinière.

Agenda

Dimanche 1er juin

Concours de pétanque de l'E.S.I basket ball (complexe Basly)

Lundi 2 juin

Concours de belote du club rétro (salle Zola)

Lundi 9 juin

Open rapide du club d'échecs de l'amicale laïque de Molinghem (salle d'échecs et salle Léo Lagrange)

Jeudi 12 juin

Goûter de fêtes des mères et des pères du foyer des anciens du C.O.S.S.A.F (salle du foyer)

Samedi 14 juin

Kermesse de l'I.M.E (complexe Edmond Mille)

Dimanche 22 juin

Tournoi de football sixte intra-entreprise de l'association Wikisport (complexe Emile Basly)

Kermesse des écoles A.P.E.L St Eloi Ste Isbergue à l'école

Mercredi 25 juin

Remise de prix de l'école de musique (Léo Lagrange)

Jeudi 26 juin

Assemblée générale de l'E.S.I basket ball (bourse du travail)

Vendredi 27 juin

Assemblée générale de l'E.S.D.I football (bourse du travail)

Assemblée générale du football club La Roupie Isbergues (salle Decriem)

Moto cross
Championnat Régional Ufolep
Dimanche 1er juin

Le championnat régional de moto cross UFOLEP affichera pratiquement complet une nouvelle fois. Cette compétition annuelle lancée en 1981, sur le « Mont de Cocagne » dans un terrain dénommé « le Clyte » à l'époque, fait toujours fureur auprès des pilotes de moto cross.

Avant l'assaut du Mont de Cocagne !

Avec le temps, la simple piste tracée dans la broussaille est devenue un circuit avec toutes les normes de sécurité exigées par ce sport à risques. Et son aspect, pour cette reprise en 2014, est plus qu'impressionnant : les sommets ont été remodelés et donnent l'impression que les pilotes vont atteindre les nuages (heu plutôt le ciel bleu !) tant la montée est abrupte et vertigineuse !

D'autres parties ont été réaménagées, par les soins de l'entreprise SATC Delannoy, et le circuit « Marcel Mullet » ressemble, à s'y méprendre, à un circuit de grand prix de moto cross. Les dirigeants du moto club, de la M.J.E.P, ont aussi été attentifs aux nouvelles normes de sécurité qui seront obligatoires l'an prochain. Elles consistent, notamment, à la protection du public par son éloignement des zones potentiellement dangereuses. Ainsi, le public sera mieux protégé d'une sortie de piste éventuelle.

Les pilotes seront bien à l'aise dans les espaces de course : largeurs et longueurs ne manquent pas pour tourner la poignée de gaz et se lancer à l'assaut du « Mont de Cocagne ». Les départs se feront à la grille par série de 40 pilotes, pour des manches d'environ 20 minutes. Chaque pilote dispose de 2 manches pour se qualifier pour la finale de sa catégorie.

Cette fois, le Moto Club renoue avec la participation des pilotes en herbe de l'école de conduite de 6 à 12 ans. Ils évolueront en démonstration, sans esprit de compétition, mais avec une belle motivation pour de si jeunes concurrents.

Un spectacle toujours exceptionnel avec des sauts de 25 à 30 m de longueur et de plusieurs mètres de hauteur : impressionnant !

Venez assister à ces courses folles ! 18 au total dont les 2 finales en fin d'après-midi.

Cette manifestation est organisée par le moto club de la M.J.E.P de la région d'Isbergues avec le concours de la municipalité.

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la totalité de la rue du château de 6 h à 20 h. Durant ces heures, la circulation se fera en sens unique de la rue du Château au parking prévu pour le stationnement des voitures, une sortie étant prévue par le chemin situé le long de la voie ferrée.

Au programme de la journée :

- **8 h :** entraînements
- **10 h :** 1ères courses régionales
- **14 h 30 :** 2èmes manches
- **17 h 30 :** finales
- **19 h :** remise des trophées

Entrée : 8 € avec une boisson
4 € avec une boisson (pour les jeunes de 12 à 16 ans)

Stands buvette, friterie, sandwiches, bonbons seront aussi au rendez-vous ! Parking et programmes gratuits.

Section danse de la M.J.E.P d'Isbergues

Le gala annuel de danse moderne vous sera présenté cette année sur deux jours, au centre culturel rue Léon Blum, les **samedi 14 et dimanche 15 juin 2014** à 18 h.

C'est avec joie et bonne humeur que les artistes préparent ce spectacle.

Que ce soit nos jeunes danseuses ou les plus confirmées, c'est avec impatience qu'elles attendent cette manifestation, aidées par Corentine, leur animatrice, qui prépare ce gala afin qu'il soit une réussite complète.

Le thème de cette année sera « Les 7 péchés capitaux » qui sont : l'Avarice, la Paresse, l'Orgueil, l'Envie, la Colère, ou encore la Gourmandise, et la luxure.

Afin de mettre en place un spectacle de qualité, les artistes ont le bonheur de s'entraîner avec joie et dynamisme. Ils vous présenteront un spectacle représentant ces 7 péchés sur des musiques de : *Bruno Mars, Janet Jackson, Jacques Brel, Simply Red, Les Tambours du Bronx, Robbie Williams, Georges Michael ou encore Mylène Farmer,…* pour ne donner que quelques noms.

Les réservations des places pour le spectacle auront lieu :

A la salle Arthur Lamendin :

- ⇨ le **vendredi 6 juin** de 18 h 15 à 20 h

Au centre culturel :

- ⇨ le **mercredi 11 juin** de 16 h à 18 h
- ⇨ les deux jours du gala :
  - ↳ le **samedi 14 juin** 2014
  - ↳ le **dimanche 15 juin** 2014

Tarifs : danse moderne : 7 € adulte
4 € enfant (de 4 à 12 ans)

Pour les enfants de moins de 4 ans d'une même famille, l'entrée est gratuite.

Pour tout renseignement :

Contactez le secrétariat de la section danse au 03.21.57.70.21 ou par courriel à sectiondanse@orange.fr

Association des parents d'élèves du collège Maurice Piquet

L'association des parents d'élèves (F.C.P.E) du collège Maurice Piquet organise une brocante le **dimanche 22 juin** de 8 h à 16 h dans la rue le Châtelier et une partie de la rue Léon Blum.

Collège M.Piquet -ISBERGUES- 03 21 02 07 00 73 rue du docteur Bailliet - 62330 Isbergues

Prix de l'emplacement : 2 € le mètre, 5 € pour 3 mètres.

Règlement à l'inscription. Installation dès 7 h 30.
Buvette et restauration sur place.
Réservation auprès des membres de l'association au 06.14.56.48.83.

Section Gym de la M.J.E.P d'Isbergues

La section gym de la Maison de Jeunes et d'Education Permanente d'Isbergues (M.J.E.P) propose des séances gratuites de découverte de gym « Pilates Taï Chi», les **mardis 24 juin et 1er juillet 2014** de 10 h à 11 h à la salle Jean Macé.

Découverte de la « Zumba Sentao », le **lundi 23 juin** de 17 h 30 à 18 h 30.

Fin des cours le 4 juillet au soir. Reprise prévue le 4 septembre pour les adultes et les 9 et 10 septembre pour les enfants.

La section organise son **assemblée générale** le **23 juin 2014** à 18 h 30 à la salle Jean Macé.

Atelier d'initiation au « Stop Motion »

Durant les vacances de Pâques, cinq participants âgés de 10/12 ans ont pu profiter d'un atelier d'initiation aux dessins animés par la méthode du « Stop Motion » à l'espace multimédia.

Qu'est ce que le « Stop Motion » ?

C'est une technique d'animation, image par image, où les photos sont prises les unes après les autres, pour ensuite constituer un film en les mettant bout à bout. Plus précisément, un mouvement est créé à partir d'objets immobiles en les déplaçant légèrement entre chaque photo.

Les participants ont réalisé leur film d'animation en se basant sur une histoire inspirée d'ouvrages choisis à la médiathèque. La création des décors et des personnages en pâte à modeler leur a permis d'appréhender les notions de champs, de plans et de l'importance de l'éclairage dans la prise des différentes photos.

Le dernier jour du stage, les réalisations de Camille, Léa, Raphaëlle, Noémie et Agathe ont été projetées à la médiathèque en présence des parents.

Prochainement…

Oh baby ! Jeunesse musicale de France

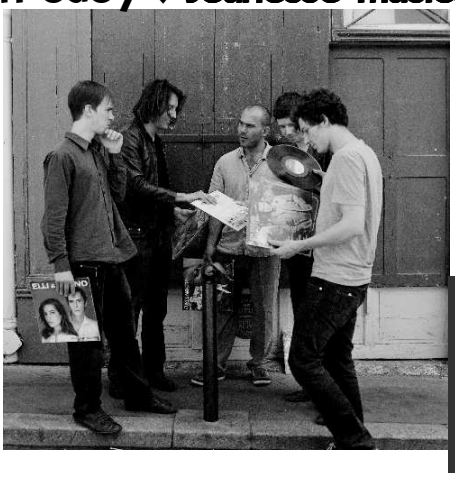

Une poignée d'improvisateurs surdoués, un quiz géant de tubes d'hier et d'aujourd'hui : plongez dans un juke-box vivant !

Les cinq musiciens prennent un malin plaisir à surprendre le public en revisitant la chanson, d'Elvis à Beyoncé en passant par les Frères Jacques. Pinces à linge, pâte à fixe, règles, plats à tarte, tous les moyens sont bons pour détourner les instruments et générer une musique aussi surprenante qu'inédite.

Date : **Samedi 7 juin à 20h30**
Durée : **1h30**
Public : **Tout Public à partir de 8 ans**
Genre : Musique—quiz musical déjanté

Woodstock Experience - Loco live

Replongez dans l'univers musical de la fin des années 60 et du début des années 70. A l'époque du « summer of love » de 1966, traversez les plus grands festivals de cette période intense : Woodstock, Monterey, Ile de Wight… Une musique en effervescence avec ces contest-songs sur la guerre du Vietnam et la révolution culturelle de la jeunesse réunie sous la bannière du flower power.

Date : **Samedi 21 juin à 20h30**
Durée : **2h**
Public : **Tout Public**
Fête de la musique

COMPLET

INFO→ ÉNERGIE

Vous construisez ou rénovez votre logement ?
Vous avez besoin d'informations et de conseils sur l'isolation, le chauffage, l'eau chaude sanitaire… ?
Vous souhaitez en savoir plus sur les énergies renouvelables ?

Un conseiller « info énergie » vous reçoit **individuellement** et **gratuitement,** pour vous renseigner sur toutes les questions liées aux **économies d'énergie et aux énergies renouvelables.**

Les permanences ont lieu **sur rendez-vous**, tous les **1ers et 3èmes vendredis du mois**, de **9h à 12h et de 14h à 17h**, au siège de la Communauté de Communes Artois-Flandres à Isbergues.

Pout tout renseignement, contacter la **Communauté de Communes Artois-Flandres (C.C.A.F),** au 03.21.61.54.40 ou par courriel : contact@cc-artois-flandres.fr

Merci de mentionner l'objet de votre appel afin que le conseiller planifie la durée de l'entretien.

Vous construisez ou rénovez votre logement ?
Vous avez besoin d'informations et de conseils sur l'isolation, le chauffage, l'eau chaude sanitaire… ?
Vous souhaitez en savoir plus sur les énergies renouvelables ?

Déposez votre verre au bon endroit !

Des dépôts intempestifs et mal intentionnés ont été remarqués aux abords des containers à verre.

En effet, il est courant de trouver autour de ces points de collecte des sachets et cartons remplis de verre que les propriétaires ne prennent pas la peine de jeter dans le collecteur prévu à cet effet.

De même, il n'est pas rare de retrouver autour des containers de nombreux détritus en tous genres (déchets ménagers, cartons, …).

Nous vous rappelons qu'une déchetterie située rue Jean Jaurès à Isbergues est à votre disposition pour y déposer vos déchets.

Rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie

A partir du 1er avril
(en période d'été)
du lundi au vendredi de 10 h à 12 h
de 14 h à 18 h 30
le samedi
de 9 h à 12 h
de 13 h 30 à 18 h

Lorsqu'un usager irrespectueux laisse ses déchets autour des collecteurs de verre, ce sont les riverains qui en pâtissent puisqu'ils doivent vivre avec comme paysage un dépôt sauvage !

Pire, certains déchets sont dangereux pour les promeneurs et les enfants qui jouent à proximité des containers, ou attirent tout simplement mouches, guêpes et autres animaux perturbateurs !

Nous vous rappelons que tout abandon de déchets autour des points de collecte est formellement interdit par la réglementation et est passible d'une amende.

Rappel de la loi :

Article R632-1 du code pénal :

« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2éme classe le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, ***sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente****, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures. »*

Article R635-8 du code pénal :

« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit. »

Petite enfance

Consultation de nourrissons :

- le 2ème mardi du mois à partir de 9 h en mairie annexe de Berguette. Pas de permanence le mardi 10 juin.
- le 1er et 3ème jeudi du mois de 13 h 30 à 16 h 30 à la maison des associations.

Crèche :

« 1, 2, 3 Soleil » Isbergues, renseignements sur le site internet : isbergues@creches123soleil.fr
03.21.56.21.71

Personnes âgées

Maltraitances personnes âgées : **39 77**

Artois gérontologie :

Le 2ème vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h à la C.C.A.F, sur rendez-vous **03.21.61.54.40**

C.I.C.A.S *(retraites complémentaires)* **:**

Un service téléphonique est mis en place pour aider les salariés du secteur privé dans la préparation de leur retraite complémentaire ARRCO et AGIRC du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. **08.20.20.01.89**

C.A.R.S.A.T Nord-Picardie *(**C**aisse d'**A**ssurance **R**etraite et de la **S**anté **a**u **T**ravail)* **:** *Sur rendez-vous, contacter la plateforme téléphonique au* **39 60**

A.S.S.A.D *(**A**ssociation de **S**oins et **S**ervices **à D**omicile) de Aire-sur-la-Lys - Isbergues et ses environs* **:** *Aides ménagères, auxiliaires de vie, emplois familiaux, soins à domicile.* **03.21.95.42.52**

E.H.P.A.D « Les Orchidées » (Etablissement d'**H**ébergement pour **P**ersonnes **A**gées **D**épendantes) **:**

57 rue Léon Blum, service administratif ouvert du Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h **03.91.82.84.80**

Social

Action sociale d'urgence *(rue du Temple)* **:**

Présidente : Mme Carré
Le mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
03.21.02.68.40

Maison Départementale de la Solidarité de Lillers :

- les 1er et 3ème lundi matin du mois, le 2ème mardi après-midi, le 2ème jeudi matin et le 2ème vendredi matin à la mairie annexe de Molinghem, sur rendez-vous
- les 1er et 3ème jeudi matin du mois et le 4ème mardi matin, à la maison des associations, sur rendez-vous
03.21.54.63.20

Caisse d'Allocations Familiales *(C.A.F)* **:**

- les 1er, 2ème, 3ème et 4ème mardis de chaque mois de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Molinghem
- les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30, à la mairie annexe de Molinghem

Sécurité sociale :

Le mardi de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Molinghem.

Secours Catholique : *Le mardi de 14 h à 16 h au 83 bis, rue Gaston Chevallier* **03.21.66.22.84**

C.O.S.S.A.F *(B. Podvin) :*

Les lundis 2 et 23 juin 10 h 30 à 11 h 30 à la maison des associations.

Groupe « AG2R la Mondiale » :

Salle Edmond Mille, sur rendez-vous au ***03.21.46.47.03***

Point logement jeunes de Béthune ***09.71.52.30.78***

Environnement / Habitat

Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F.) **:**

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.54.40

Déchetterie :

En période d'été, ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 du lundi au vendredi et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.
Renseignements à la C.C.A.F. **03.21.61.54.40**

Aide juridique

Conciliateur de justice (Mme Laurant) :

Le 2ème vendredi du mois de 9 h 15 à 12 h à la mairie annexe de Molinghem.

Centre d'Information des Droits de la Femme de Béthune (C.I.D.F) :

Le 1er lundi de 14 h à 17 h, à la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) d'Isbergues, sur rendez-vous **03.21.57.98.57**

Guichet d'accès au droit et prévention des litiges de Bruay la-Buissière : *problèmes de voisinage, conflits familiaux, litiges avec un commerçant, votre propriétaire, votre assureur. Aide et conseils gratuits.*
Renseignements **03.59.413.413**
Fax **03.59.410.410**

Association tutélaire du Pas de Calais :
Accompagnement personnalisé de l'adulte et de l'enfant
Le lundi 16 juin de 14 h à 16 h à la mairie annexe de Molinghem.

Anciens combattants

A.C.V.G. et Souvenir Français :

Le 2ème et 4ème mercredi du mois de 16 h à 17 h à la maison des associations
sur rendez-vous **03.21.26.53.85**

France Mutualiste :

Le vendredi 27 juin de 13 h 30 à 17 h à la mairie annexe de Molinghem.

URGENCES

S.A.M.U	**15**
Pompiers	**18**
Centre anti-poison	**08.25.81.28.22**
S.O.S mains	**03 20 95 75 00**
Centre des grands brûlés	**03 20 44 59 62**
Gendarmerie d'Isbergues	**03.21.54.72.15**

Santé

Médecins :

Dr Thérèse Buissart	**03.21.61.98.90**
Dr Véronique Han-Denoeud	**03.21.02.17.83**
Dr Gilles Duparcq	**03.21.02.16.71**
Dr Patrice Favier	**03.21.61.78.04**
Dr Philippe Geille	**03.21.02.12.88**
Dr Thierry Hautcoeur	**03.21.02.16.07**
Dr Christian Hollebecque	**03.21.54.02.80**
Dr Domitille Caron	**03.21.54.02.80**
Dr Jean-François Leduc	**03.21.64.19.10**
Dr Philippe Mannechez	**03.21.61.78.03**
Dr Michel Stopin *(Guarbecque)*	**03.21.25.82.27**
Dr Gabriel Buissart *(Ham en Artois)*	**03.21.66.04.11**
Dr Dominique Bernard *(Norrent Fontes)*	**03.21.02.04.63**
Dr Christophe Caron (*Norrent Fontes)*	**03.21.25.14.14**
Dr Henri Chrétien (*Norrent Fontes)*	**03.21.27.35.63**

Médecin de garde :

En semaine de 19 h 30 jusqu'au lendemain 8 h,
le samedi de 12 h jusqu'au lundi 8 h **03.21.71.33.33**

Pharmaciens :

Pharmacie Beauvillain	**03.21.02.01.33**
Pharmacie de la place	**03.21.01.10.20**
Pharmacie de Berguette (M. Benoît Bout)	**03.21.26.59.50**
Pharmacie des aciéries (Melle Minart)	**03.21.02.11.63**

Pharmacie de garde : www.servigardes.fr **08.25.74.20.30**

Ambulanciers : *de garde 24 h sur 24*

Ambulances B. Finel **03.21.02.17.08**

Infirmières :

Mmes Brisset et Dhaese et M. Parent	**03.21.61.78.07**
	06.72.36.00.78
Mmes Deram, Lesecq, Laversin, Cauwet	**03.21.25.85.66**
Mme Monique Feron	**06.16.76.23.30**
Mme Anaïs Walle	**06.18.73.58.53**

Laboratoire d'analyse médicale : **03.21.61.53.53**

Alzheimer : *contacter l'A.S.S.A.D* **03.21.95.42.52**

Point écoute toxicomanie : **08.00.26.10.00**

Administrations

Hôtel de ville : **03.21.61.30.80**
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Permanence état-civil : *le samedi matin de 10 h à 12 h*

Courriel : **contact@ville-isbergues.fr**
Site internet : **www.ville-isbergues.fr**

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Emile Zola **03.21.61.39.72**

Mairie annexe de Berguette :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Edmond Mille **03.21.26.59.18**

Mairie annexe de Molinghem :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
place Lamartine **03.21.61.59.95**

Services techniques :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Anatole France **03.21.61.36.66**

Centre culturel :
***mardi** de 14 h à 18 h, **mercredi** de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, **vendredi** de 14 h à 19 h, **samedi** de 10 h à 17 h (sans interruption)*
rue Léon Blum **03.21.02.18.78**

Police municipale :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.30.80

Trésorerie :
rue Jean Jaurès **03.21.02.11.15**

Services / dépannages

VEOLIA : dépannage 24 h sur 24	**0 810 108 801**
E.R.D.F : dépannage 24 h sur 24	**09 726 750 62**
GAZ : dépannage 24 h sur 24	**0 810 433 062**
France Telecom :	**10 13**

Emploi - Formation

Boutique de Gestion Espace (B.G.E) :
Conseils en création d'entreprise, les mercredis 4 et 18 juin à la M.J.E.P,
sur rendez-vous à partir de 9 h **03.21.62.90.60**

M.J.E.P : *8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30* **03.21.57.70.20**

Pôle emploi de Lillers : **39 49**

Relais emploi alpha : **03.21.25.61.68**

Ecole municipale de musique : **06.68.36.69.75**